



**Ordre des Avocats
de Poitiers**

MOTION DU BARREAU DE POITIERS

REFORME DES RETRAITES

Le Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de Poitiers, réuni le 26 novembre 2019 à 18h30 par son Bâtonnier, connaissance prise des préconisations de l'assemblée générale extraordinaire des avocats du Barreau réunie le même jour,

Constate que malgré l'alerte des représentants de notre profession, le gouvernement persiste à supprimer le régime autonome de retraite des avocats au prétexte de la création d'un régime de retraite dit « universel » ;

Constate que ce projet ne crée en réalité aucun régime universel en laissant subsister des régimes spéciaux déficitaires ; qu'il ne comporte aucune garantie d'équilibre à long terme et repose sur un système par point, rendant imprévisible toute pension de retraite ;

Affirme que le régime autonome de retraite des avocats libéraux est géré par la profession de façon vertueuse, prudente et responsable, et répond aux caractéristiques et contraintes particulières de la profession d'avocat ;

Dit que sa suppression fragiliserait l'indépendance d'exercice de l'avocat libéral en doublant la cotisation mise à sa charge, et en faisant dépendre sa pension future des décisions de l'Etat ;

Dit que ce projet pénalise gravement les jeunes avocats et des avocats ayant fait le choix d'assurer des missions de service public ; que le maillage territorial actuel des avocats et l'accès au Droit des justiciables en seront nécessairement affectés, créant des déserts judiciaires ;

En conséquence et connaissance prise de l'appel du Conseil National des Barreaux à une journée « Justice morte » le 5 décembre 2019, le Conseil de l'Ordre :

Décide la grève totale de toute activité judiciaire et juridique des avocats du Barreau de Poitiers le 5 décembre 2019, à l'exception du contentieux de la liberté et de l'assistance en garde à vue.

Appelle les avocats du Barreau à participer à toute manifestation organisée le 5 décembre 2019 pour protester contre le projet gouvernemental de réforme des retraites,

Prends acte que le Bâtonnier a également décidé de suspendre toute désignation civile et pénale d'avocat le 5 décembre 2019.

A Poitiers, le 26 novembre 2019.